



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

26 FEV. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe



24038994

N° d'entreprise : 0541821511

Dénomination

(en entier) : **ALL STYLE RENOV**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Siège : Chaussée d'Alsemberg 842 à 1180 Uccle

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur et cession des actions.

Extrait de l'A.G.E: L'an deux milles vingt-quatre, le 19 Février à 18 heures s'est tenue au siège social de la société, une assemblée générale extraordinaire sous la présidence de Monsieur PRICOPI Ciprian qui rappelle l'ordre

Du jour, à savoir :

- Démission des associés actifs
- Cession de la totalité des parts des associés actifs.

Actionnaires.

Tous les actionnaires de la société sont présents ou représentés, lesquels déclarent être propriétaires du nombre d'action suivant :

- | | |
|---|------------|
| 1. Monsieur PRICOPI Ciprian, de nationalité roumaine, né 12/02/1985 propriétaire de | 40 actions |
| 2. Monsieur OVACIUC Constantin, de nationalité roumaine, né le 13 aout 1983 à Chernivtski Kupka (Union d. Rép. Soc. Soviét.), domicilié 1547 Biévène, Broeck 6, propriétaire de | 38 actions |
| 3. Monsieur OPAET Ion de nationalité roumaine, né le 23 juillet 1983 à Cupca (Union d. Rép. Soc. Soviét.), domicilié à 1547 Biévène, Kerkhove 18, propriétaire de | 11 actions |
| 4. Monsieur SCRIPA Gheorghe, de nationalité roumaine, né le 12 mars 1993 à Grnauti (Ukraine), domicilié 1082 Berchem-Sainte-Agathe, Avenue René Comhaire, 62b3, propriétaire de | 11 actions |
| Ensemble, 100 actions représentant l'intégralité du capital. | |

Le président fait constater que la totalité du capital souscrit est présente et que l'assemblée est valablement constituée au vu de la loi sans justification de convocation préalable.

DELIBERATION DE L'A.G.E.

Après avoir entendu les explications données par l'administrateur sur les différents points de l'ordre du jour et sur la situation financière de la société, l'assemblée décide à l'unanimité des voix :

La démission des associés actifs et la cession de la totalité leurs actions

L'A.G.E. du 19/02/2024, approuve à l'unanimité des voix, la démission des deux associés actifs : monsieur OPAET Ion et monsieur SCRIPA Gheorghe à partir d'aujourd'hui avec effet immédiat.

CESSION DES PARTS

Monsieur OPAET Ion cede 10 actions à monsieur PRICOPI Ciprian et 1 action à monsieur OVACIUC Constantin.

Monsieur SCRIPA Gheorghe cede 11 actions à monsieur OVACIUC Constantin.

REPARTION DES ACTIONS.

Les actions seront réparties et transcrites dans le livre des actions comme suit:

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. Monsieur PRICOPI Ciprian | propriétaire de 50 actions |
| 2. Monsieur OVACIUC Constantin | propriétaire de 50 actions. |

Ensemble, 100 actions représentant l'intégralité du capital 100 Actions

Après avoir épuisé l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.

Les soussignés :

PRICOPI Ciprian	OVACIUC Constantin	Scripta Gheorghe	OPAET Ion
-----------------	--------------------	------------------	-----------

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2024 - Annexes du Moniteur belge